

pour cette province et la ville de Montréal, comme plusieurs d'entre nous la réclamaient pour les centres industriels d'Ontario. Mais il en résulta qu'en 1930 la politique fiscale de ce parti, qui a sempiternellement condamné toute mesure de protection, était telle que le prédécesseur du ministre des Finances actuel imposa des droits compensateurs. Il nous a reproché notre programme "donnant donnant". Il a dit: "Nous ne l'appellerons pas ainsi; nous lui donnerons le nom de tarif compensateur. Si les Etats-Unis appliquent un droit de 10 p. 100, nous en ferons autant de notre côté." En d'autres termes, nous avons modifié notre programme si souvent que nous laissons maintenant à Washington le soin de décider du tarif que nous aurons. Afin d'obtenir plus de dollars des Etats-Unis et d'interdire l'importation de denrées d'outre-frontière, nous allons maintenant imposer une taxe d'accise de 25 p. 100 et établir une longue liste de produits dont l'entrée au Canada sera désormais interdite.

Je n'ai pas l'intention de discuter l'aspect inconstitutionnel de cette mesure, car j'ai déjà fait savoir ce que j'en pensais. Voilà vingt-cinq ans que je siège ici et c'est la première fois que j'entends parler d'impôts annoncés à la radio et prélevés longtemps avant d'être approuvés par le Parlement. J'ai écouté l'honorable député d'Halton et, étant cultivateur, j'ai eu du mal à le suivre. Cependant, je pourrais lui dire, en ma qualité de cultivateur, que l'interprétation juridique qu'il a cherché à donner n'est guère que de l'argutie avocassière. Il a voulu ainsi éviter le véritable point en litige, en affirmant que le ministre n'était contraint en rien et que la constitution ne s'opposait pas à ce qu'il demande certains droits au Parlement. Le ministre lui-même en a ri, et je suis persuadé que cet argument ne mérite guère qu'on s'y arrête. Les Canadiens savent que c'est là un exemple d'usurpation des droits du Parlement comme on n'en a encore jamais observé à la Chambre, et qu'on invoque encore, comme prétexte les exigences du temps de guerre, alors que les hostilités ont cessé il y a deux ou trois ans. Les situations critiques existeront tant que notre politique fiscale sera marquée par une incertitude comme celle des quelques dernières années. Plus les situations critiques seront nombreuses, plus difficile sera l'impasse.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, me contentant de dire que je regrette que le Gouvernement se trouve dans une impasse économique. Personne ne sait au juste comment il s'y est placé, et personne ne sait non plus comment il pourra en sortir.

L'hon. M. ABBOTT: On a expliqué il y a quelques minutes comment ces difficultés avaient surgi.

L'hon. M. ROWE: J'engage ceux sur qui retombe la grave responsabilité de dresser notre politique fiscale, c'est-à-dire le ministre des Finances et le membre du cabinet qui dirige notre expansion industrielle sans cesse croissante, à se demander, quand ils étudient les problèmes fiscaux, s'ils peuvent accélérer la production en imposant de nouvelles taxes et s'ils favorisent l'essor industriel en multipliant les régies. Je les prie de se poser cette question dans le silence de leurs bureaux de l'édifice de l'Est.

M. THATCHER: Quelle somme a-t-on effectivement perçue depuis près de quatre mois que cette taxe est en vigueur?

L'hon. M. ABBOTT: Je ne puis fournir ces chiffres puisque les recettes des ports secondaires n'en donnent pas le détail. Il se peut que nous pourrions les obtenir.

M. THATCHER: Pourriez-vous les obtenir?

L'hon. M. ABBOTT: Je verrai si la chose est possible.

M. KNOWLES: Vous admettez que la taxe est perçue depuis quatre mois?

L'hon. M. ABBOTT: Nous pourrions faire un calcul assez précis. A l'égard des automobiles, par exemple, du 1er au 18, la proportion était de 10 p. 100, puis elle a été portée à 25 p. 100. Les chiffres pourraient être ventilés et nous pourrions probablement établir une estimation.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Tout comme l'honorable député de Dufferin-Simcoe, je conviens avec le ministre que si nous voulons non seulement vivre nous-mêmes mais aussi aider aux autres,—et tous le désirent, j'en suis sûr,—il nous faut un excédent net dans nos comptes courants. Mais cela ne justifie pas cette taxe. Je puis dire en passant, sans trop insister, qu'il est d'autres mesures que le Gouvernement aurait pu adopter mais qu'il a décidé de ne pas adopter. Aussi, devons-nous nous replier sur la présente mesure.

Je l'ai dit hier soir et je n'ai pas l'intention de m'étendre davantage là-dessus, cette mesure comporte quatre éléments. L'épargne de devises américaines qu'on en attend sera peut-être assez faible.

Avec l'honorable député de Moose-Jaw, j'estime que nous ne pouvons juger intelligemment la mesure sans avoir une idée du montant en cause. Avec l'honorable député